

## PERIODE D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE D'UN CDI

### Définition/ Rappel réglementaire

- loi 2014-40 du 20/01/2014 portant sur la réforme des retraites, article 30
- loi 2014-288 du 05/03/2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, article 14.

**Exemple : Contrat à Durée Indéterminé débutant par une période d'apprentissage. La période d'apprentissage s'étend du 01/01 au 17/03.**

### Extraits du fichier DADS-U

Cet extrait de fichier comporte les principales rubriques se rapportant à l'exemple énoncé. Toutes les autres structures et rubriques obligatoires doivent également être renseignées.

### Période d'apprentissage dans le cadre du CDI

N° rubrique	Nom rubrique	Valeur
S40.G01.00.001	Date de début de période d'activité déclarée	0101xxxx
S40.G01.00.002.001	Code motif de début de période d'activité déclarée	903
S40.G01.00.003	Date de fin de période d'activité déclarée	1703xxxx
S40.G01.00.004.001	Code motif de fin de période d'activité déclarée	904
S40.G10.05.012.001	Code nature du contrat de travail ou du conventionnement	04 ou 05
S40.G20.00.018.002	Code régime obligatoire risque maladie	200
S40.G20.00.018.003	Code régime obligatoire risque accident du travail	200
S40.G20.00.018.004	Code régime obligatoire risque vieillesse	200
S40.G25.00.025	Code section accident du travail	Code section figurant sur la notification de taux à l'entreprise
S40.G25.00.026	Code risque accident du travail	Code risque AT notifié à l'entreprise
S40.G25.00.028	Taux accident du travail	Taux AT notifié à l'entreprise
S40.G28.05.029.001	Base brute sécurité sociale pour la période	Base forfaitaire des apprentis
S40.G28.05.029.003	Code nature de base de cotisation	02 Base forfaitaire
S40.G28.05.030.001	Base limitée au plafond de la	Base forfaitaire des apprentis

	sécurité sociale pour la période	
S40.G30.03.001	Code type bases plafonnées exceptionnelles	67
S40.G30.03.002.001	Montant de la base plafonnée exceptionnelle	Salaire réel plafonné
S40.G30.04.001	Contribution sociale généralisée sur revenus d'activité	0
S40.G30.06.001	Code type exonération	01
S40.G30.06.002.001	Base brute soumise à exonération	Base forfaitaire des apprentis
S40.G30.06.003.001	Base plafonnée soumise à exonération	Base forfaitaire des apprentis
S40.G30.06.004	Montant de l'exonération	Montant de l'exonération (*)
S40.G40.00.035.001	Base brute fiscale	0
S40.G40.00.063.001	Revenus d'activités nets imposables	Rémunération imposable

### Passage en CDI à la suite de la période d'apprentissage

N° rubrique	Nom rubrique	Valeur
S40.G01.00.001	Date de début de période d'activité déclarée	18031xxxx
S40.G01.00.002.001	Code motif de début de période d'activité déclarée	097
S40.G01.00.003	Date de fin de période d'activité déclarée	3112xxxx
S40.G01.00.004.001	Code motif de fin de période d'activité déclarée	098
S40.G10.05.012.001	Code nature du contrat de travail ou du conventionnement	01
S40.G20.00.018.002	Code régime obligatoire risque maladie	200
S40.G20.00.018.003	Code régime obligatoire risque accident du travail	200
S40.G20.00.018.004	Code régime obligatoire risque vieillesse	200
S40.G25.00.025	Code section accident du travail	Code section figurant sur la notification de taux à l'entreprise
S40.G25.00.026	Code risque accident du travail	Code risque AT notifié à l'entreprise
S40.G25.00.028	Taux accident du travail	Taux AT notifié à l'entreprise
S40.G28.05.029.001	Base brute sécurité sociale pour la période	Base brute sécurité sociale soumise à cotisation URSSAF déplafonnée
S40.G28.05.029.003	Code nature de base de cotisation	01
S40.G28.05.030.001	Base limitée au plafond de la	Base limitée au plafond de la

	sécurité sociale pour la période	sécurité sociale soumise à cotisation plafonnée
S40.G30.04.001	Contribution sociale généralisée sur revenus d'activité	A renseigner
S40.G40.00.035.001	Base brute fiscale	A renseigner
S40.G40.00.063.001	Revenus d'activités nets imposables	Rémunération imposable

(\*) L'attention de la Direction de la Sécurité Sociale a été attirée sur les difficultés posées par le remplissage de la rubrique « montant de l'exonération » S40.G30.06.004. Prenant en compte celles-ci, il est précisé que la rubrique peut être renseignée à 0 pour les exonérations totales pour ce dispositif.